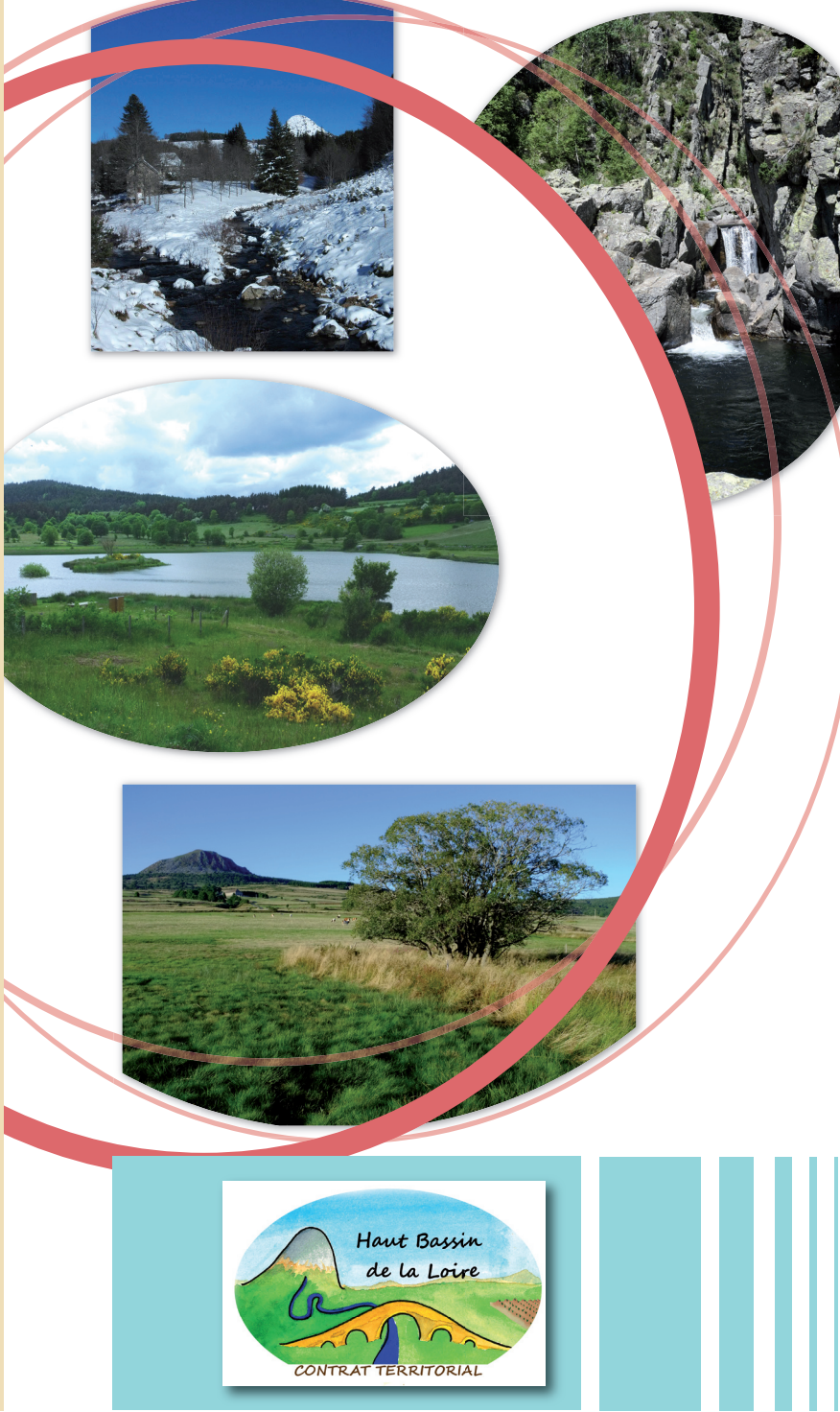


Un Contrat Territorial pour le Haut-Bassin de la Loire

Le Contrat Territorial du Haut Bassin de la Loire est l'outil le plus en amont sur le cours de la Loire pour sa préservation et son entretien. Ce dispositif vise en effet à assurer la meilleure gestion de la Loire sur notre territoire. Elle y prend sa source, au Mont Gerbier de Jonc, et s'y écoule, en Ardèche et en Haute-Loire, avant, au bout de son long périple, d'aller se jeter dans l'océan. Ce contrat, aux enjeux pluriels et majeurs, engage différents partenaires autour du SICALA, coordinateur de cette mission. Elle se traduira par la conduite de plusieurs actions tout aussi variées que complémentaires : préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, maintien de l'équilibre agro-environnemental... Agir efficacement et durablement au niveau de ce cours d'eau et de ses affluents, c'est concilier préservation environnementale au sens large (eau et ses abords), protection et sécurisation des populations, activités humaines, valorisation patrimoniale... Les milieux aquatiques sont des espaces naturels constitutifs et incontournables de nos environnements et participent directement à la qualité de notre cadre de vie ou encore à la vitalité de nos territoires. ●

Jean-Jacques FAUCHER
Président du SICALA de la Haute-Loire.



Contrat Territorial du Haut-Bassin de la Loire : KESAKO ?

Le Contrat Territorial est un outil financier créé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne afin de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il est conclu pour une durée de 5 ans avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.

Le Haut-Bassin de la Loire est donc le territoire sur lequel ce contrat est signé pour la période 2017-2021 (voir carte à l'intérieur). Ce sont 24 acteurs qui s'engagent avec ce contrat à mener, financer ou soutenir techniquement des actions pour, ensemble, préserver la ressource en eau. Le SICALA est le porteur de projet, il travaille avec les collectivités du territoire pour coordonner la procédure et mène aussi certaines actions (entretien et restauration de la ripisylve, communication...). Le contrat est aussi le fruit des actions portées par 20 autres maîtres d'ouvrage qui ont choisi de s'engager dans la démarche. Ce document vous les présentera. Leur diversité est le symbole de l'engagement de tous (agriculteurs, pêcheurs, associations environnementales, chasseurs...).

Entre 2017 et 2021, sur le Haut-Bassin de la Loire nous agissons ensemble pour préserver la ressource en eau au travers de 4 grands volets :

- Restauration des cours d'eau
- Préservation des zones humides
- Accompagnement de l'agriculture
- Information et communication

En dépliant ce document vous pourrez découvrir des exemples de ces actions et vous familiariser avec le territoire du Haut-Bassin de la Loire.

LE SICALA : UN COORDINATEUR ISSU DES COLLECTIVITÉS, AU SERVICE DE LA GESTION DES COURS D'EAU

Le Syndicat Inter-Communal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents est une collectivité territoriale de Haute Loire. Il est le porteur de projet de ce Contrat Territorial.

Quatre intercommunalités sont principalement concernées par le Haut-Bassin de la Loire, il s'agit de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et des communautés de communes Mézenc-Loire-Meygal, Montagne d'Ardèche et du Pays de Cayres-Pradelles. Le SICALA agit donc pour et avec elles dans le cadre de ce contrat.

Le SICALA assure la coordination du contrat via une cellule animation. Il est le principal opérateur des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau. Il s'appuie dans ce cadre sur ses équipes d'insertion. Au total 50 % des dépenses du contrat seront portées par le SICALA.

2017 ➡ 2021
● 5 ANNÉES ●
pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

La Parole aux Acteurs

LES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS (CEN)

Le CEN d'Auvergne et le CEN Rhône-Alpes s'engagent en faveur des zones humides du Haut-Bassin de la Loire. En association avec l'ensemble des acteurs locaux, ils portent des actions sur : l'amélioration des connaissances, notamment par l'inventaire des zones humides en Haute-Loire, les travaux de restauration définis en concertation avec les acteurs locaux, grâce à l'engagement volontaire des proprié-

taires, les suivis, pour une évaluation des résultats, ponctuellement, l'aménagement de sites pour la valorisation auprès du public. Le CEN d'Auvergne et le CEN Rhône-Alpes se mettent aussi à la disposition des propriétaires et gestionnaires de zones humides, pour leur apporter une assistance technique à la gestion durable de leurs espaces (accompagnements gratuits et individualisés pour la mise en œuvre d'actions concrètes). Enfin, ils agissent pour que les zones humides soient connues et reconnues pour les services qu'elles rendent à la société : contribution au stockage de l'eau, à sa bonne qualité, à l'alimentation des ruisseaux, et pour le patrimoine qu'elles représentent.

LA FÉDÉRATION RHÔNE-ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE

La FRAPNA Ardèche s'intéresse aux zones humides du Haut-Bassin de la Loire depuis 25 ans. Elle a réalisé de 1992 à 1994 un « inventaire des zones humides du plateau ardéchois et des Hautes Cévennes » qui a été utilisé dans les politiques publiques (ZNIEFF, Natura 2000) et sur-

tout pour la mise en place de mesures agro-environnementales sur les zones humides. La FRAPNA souhaite poursuivre son implication dans cette thématique au travers du Contrat Territorial et a proposé pour cela un dossier entre végétation des zones humides et gestion agricole.

L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

L'Office National des Forêts se doit de protéger les zones humides des forêts publiques. En 2015 l'ONF Drôme-Ardèche, avec le soutien des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse, a analysé toutes les zones humides présentes

sur son territoire et a défini une stratégie d'intervention à leur profit. Les actions proposées par l'ONF en forêt domaniale de Bonnefoi à Sainte Eulalie (07) et de Mazan (07) dans le présent Contrat Territorial en sont une première déclinaison opérationnelle.

LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX

La LPO Auvergne propose durant ce Contrat de travailler aux côtés des exploitants d'une trentaine de petites zones humides où un enjeu qualité de l'eau et préservation d'espèces d'oiseaux menacés a été identifié (Buscard cendré). Le stationnement prolongé du bétail, la mise en

pâturage trop précoce peuvent avoir un impact fort sur la faune, la flore, la qualité de l'eau de ces milieux peu étendus et sensibles. La LPO ira à la rencontre des propriétaires et exploitants pour mettre en place ensemble une exploitation douce de ces zones.

ASSOCIATION SOS LOIRE VIVANTE

La Haute Vallée de la Loire a vu naître l'association SOS Loire Vivante, qui s'est engagée dès 1989 pour sauver les gorges de la Loire du barrage de Serre de la Fare et proposer des alternatives. Territoire riche en biodiversité et patrimoine, mais aussi fragile, le

Contrat Territorial est gardien des milieux et de la qualité de la ressource. SOS Loire Vivante a naturellement souhaité prendre part au contrat pour valoriser les rivières sauvages et restaurer la biodiversité d'une zone humide, zone d'expansion de crue.

LA FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE HAUTE-LOIRE

La Fédération de Pêche de Haute-Loire est un partenaire historique, technique et financier dans les démarches visant la mise en œuvre de Contrat de Rivière et maintenant Contrat Territoriaux. Notre structure apporte si besoin son expertise technique pour valider la programmation des travaux en associant à cette démarche les A.A.P.P.M.A. locales (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique). Les collectivités piscicoles sont également un partenaire financier avec une prise en

charge à hauteur de 5% du coût des travaux concernant directement les milieux aquatiques (travaux de restauration de la ripisylve, d'entretien des berges, lutte contre les plantes envahissantes...). Notre participation pouvant être portée à 10% dans le cas de travaux visant la restauration de la continuité écologique. Ce nouveau Contrat Territorial est une opportunité pour améliorer de la qualité des milieux aquatiques sur le Haut-Bassin de la Loire avec des actions concrètes. Le Président, Antoine LARDON.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE L'ARDÈCHE ET DE LA HAUTE-LOIRE

Le nouveau Contrat Territorial « Haut-Bassin de la Loire » fait suite aux 2 PAEC Pentes et montagne ardéchoise et Gorges de la Loire-Amont, projets de territoires mis en place avec les collectivités en 2015, à la fois pour soutenir les pratiques agri-environnementales adaptées au territoire et pour faire de la biodiversité un levier de développement de l'agriculture. Grâce à un engagement financier significatif de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ce sont 140 exploitations, sur ces deux territoires, qui ont souscrit un contrat agri-environnemental pour une durée de cinq ans. Cette dynamique a été prolongée par la construction du volet agricole de ce Contrat Territorial. Les deux Chambres d'Agriculture, suite à une concertation avec leurs ressortissants locaux, ont proposé un programme d'actions agricoles, repris pour partie

dans l'écriture finale du Contrat Territorial. Le partenariat avec les organisations environnementales a permis d'aboutir à la mise en œuvre de projets concrets conciliant agriculture et préservation des ressources naturelles. Notre défi pour les années à venir est que ce soutien aux bonnes pratiques de nos élevages permette, pour chaque filière, la reconnaissance des qualités environnementales des produits alimentaires qui en sont issus, avec une meilleure valeur ajoutée, par une identification à construire. L'avenir de ces territoires est conditionné à la présence nombreuse d'hommes et de femmes dans des filières rémunératrices et respectueuses de l'environnement, des consommateurs et des producteurs. C'est la mission des Chambres d'Agriculture d'y contribuer.

AGRI BIO ARDÈCHE

Agri Bio Ardèche est l'association des producteurs biologiques d'Ardèche. Ses missions sont de développer et soutenir la production bio, structurer les filières et promouvoir l'agriculture biologique auprès de tous les publics. Sur le Haut-Bassin de la Loire, l'agriculture biologique participe à conserver la bonne qualité des eaux, améliore les conditions de travail des producteurs et soutient l'attractivité du territoire et de ses produits.

HAUTE-LOIRE BIOLOGIQUE

Haute-Loire Biologique est une association de producteurs bio créée en 1992 dans un but de développement de l'AB. Elle compte 155 adhérents. Ces fermes sont également adhérentes à la FRAB AURA et à la FNAB. L'association assure des missions telles que l'accompagnement à la conversion, la sensibilisation à l'AB, la formation des producteurs, la structuration des débouchés, la mise en réseau et la représentation des producteurs. L'association a à cœur d'œuvrer dans le cadre de ce contrat territorial pour l'AB et le maintien d'une eau de qualité.

LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE CHASSE DE HAUTE-LOIRE

Aux yeux du chasseur, les zones humides sont un atout du territoire de chasse. Au fil de la saison, il y rencontre diverses espèces, chassables ou non, des ambiances bien particulières, et tout ça lui procure des émotions qui font de lui un acteur de la préservation de cet habitat.

Les Chasseurs de Haute-Loire ont inscrits dans leur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, leur engagement pour la préservation des zones humides. La FDC43 remercie le SICALA de l'avoir associé à ce Contrat Territorial. Louis GARNIER, Président de la FDC43

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Dans le cadre de la politique départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département de la Haute-Loire a conduit une étude de définition d'un nouvel ENS sur la vallée de Magnore. Ce site, situé sur les communes d'Arsac-en-Velay, Coubron et Lantriac, est bordé par les édifices volcaniques du Mont St-Maurice, du Mont Chouvet et du Rocher de Faure, avec comme trait d'union, le ruisseau du Magnore. Ce bassin versant, situé au nord de la zone couverte par le Contrat Territorial, est caractérisé par un contexte géologique, des argiles et marnes, et géographique au carrefour des gorges de la Loire et du massif du Mézenc. C'est une zone de forte biodiversité. L'étude montre également le rôle de corridor biologique

joué par le ruisseau bordé par une ripisylve fragile composée de saules autrefois taillés en têtard. La population locale se pose la question de la qualité du cours d'eau ressentie comme dégradée. Le Département de la Haute-Loire a donc décidé de porter la maîtrise d'ouvrage de deux actions portant sur le ruisseau de Magnore afin de caractériser la qualité de ce milieu et d'associer la population locale à la définition et la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur de la rivière et de sa ripisylve. Ces actions sont conduites avec le concours de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire, du Service d'Assistance technique à l'eau et à l'assainissement, de la société DIAL TER et de l'Agence française pour la biodiversité.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : premier partenaire du contrat

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE

Établissement public du ministère chargé de l'écologie, l'agence de l'eau participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes de l'eau.

Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques. Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et elle attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun. Les contrats territoriaux sont le cadre privilégié d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Sur les 5,6 millions d'euros de dépenses prévisionnelles du Contrat Territorial du Haut-Bassin de la Loire, elle apportera près de 3,1 millions d'euros d'aides auxquelles il faut encore ajouter sa participation aux Mesures Agro-Environnementales ou encore les aides apportées à l'assainissement collectif et individuel. ●

LES DÉPARTEMENTS DES PARTENAIRES À DOUBLE TITRES !

Les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire sont doublement partenaires du contrat. En effet, via leurs politiques «Milieux Aquatiques» mais aussi au travers des «Espaces Naturels Sensibles» ils vont soutenir financièrement des actions du contrat, mais ils seront aussi opérateurs de certaines actions.

Lettre d'information éditée à 1000 ex.
Directeur de publication : Georges Assezat
Rédacteurs : Alexandre Dupont et Jonathan Russier
Mise en Page : Jonathan Russier
Carte : Camille Prévost
Crédit photo : Alexandre Dupont, Kilpérick Louche et Jonathan Russier
Imprimeur : Graphicoleur
Ne pas jeter sur la voie publique.

Contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire

SICALA
Rue J. Barbe
07470 COUCOURON

Animateur : Alexandre DUPONT
04.66.46.11.07 / 06.84.83.19.02
alexandre.dupont@sicalahauteloire.org

Technicien de Rivières : Jonathan Russier
04.86.11.30.85 / 06.07.24.67.34
jonathan.russier@sicalahauteloire.org

EN PLUS DES ACTEURS QUI S'EXPRIMENT CI-DESSOUS 6 AUTRES PARTENAIRES DU CONTRAT PORTENT DES ACTIONS : LES DEUX FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES POUR UNE LUTTE ALTERNATIVE CONTRE LES RATS TAPIERS, LA FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'ARDÈCHE POUR DES INVENTAIRES PISCICOLE ET UNE LABELISATION "RIVIÈRES SAUVAGES", TERRE DE LIENS AUVERGNE POUR UN RECUEIL D'EXPÉRIENCE AUTOUR DE NOUVELLES INSTALLATIONS AVEC DES BAUX ENVIRONNEMENTAUX, LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE ESPACE NATUREL SENSIBLE ET LE SYNDICAT MIXTE DE LA MONTAGNE ARDÉCHOISE AUTOUR DU MONT GERBIER DE JONC. ●

COMMUNIQUER POUR INFORMER ET PÉRENNISER LES BONNES PRATIQUES.

Le Contrat Territorial s'appuie sur de nombreux maîtres d'ouvrage et des actions à destination de différents milieux, de différents publics, il est donc important de bien communiquer. Ce volet du contrat permettra donc d'associer tous les acteurs mais surtout de se tourner vers tous les publics ! Fête des tourbières, sensibilisation des scolaires, lettre d'information agricole, cette plaquette... sont autant de moyen de bien informer, d'échanger et donc d'inscrire dans la durée nos actions. ●



RESTAURATION DES ZONES HUMIDES.

Notre territoire offre une des plus forte densité de zones humides et de tourbières au niveau national. Ces dernières sont des réservoirs de biodiversité et d'eau. Cette densité est le résultat de pratiques passées et actuelles qui ont garanties leurs préservation. Il faut les maintenir et parfois suite à des plans de gestion s'engager dans des travaux de restauration. Sur les 5 ans du contrat plus d'une douzaine de site seront concernés allant des sources de la Loire à l'étang du Lauzet sur la commune de Coubon en passant par Issanlas et sa tourbière qui couvre plusieurs dizaines d'hectares. ●



ZONES HUMIDES, DES CONNAISSANCES À ACQUÉRIR.

Le Contrat Territorial a prévu de compléter la connaissance que nous avons de la localisation des zones humides. Un inventaire existe en Ardèche. En Haute Loire, la démarche est lancée et nous permettra d'acquérir ces informations. Soucieux que cette démarche soit conduite au bénéfice de tous, elle sera réalisée en toute transparence et avec la participation de toutes les personnes intéressées, c'est le Conservatoire d'Espace Naturel d'Auvergne qui mènera cette mission dans les prochains mois. Une lettre d'information spécifique à cette démarche est disponible auprès du CEN ou du SICALA. ●



AGRICULTURE : LE CONTRAT, UN LEVIER POUR ACCOMPAGNER LE BIO

L'agriculture biologique connaît nationalement et localement aussi un fort développement. Le Contrat Territorial a fait le choix d'accompagner les agriculteurs dans cette évolution. Ce travail se fera à différentes échelles et aux différentes étapes de leurs réflexions. Différents leviers seront utilisés : d'une étude du potentiel à des groupes d'échanges thématiques en passant par les diagnostics de conversion ou des journées de sensibilisation. ●



AGRO-ENVIRONNEMENT : DES ACTIONS DÉJÀ EN PLACE !

Depuis la phase d'élaboration du Contrat Territorial, dès 2015-2016, les agriculteurs ont pu s'engager volontairement dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques pour préserver la ressource en eau. Sur notre territoire, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a cofinancé des mesures telles que la suppression de fertilisation, la diversité floristique des prairies naturelles ou encore la mise en place de plan de gestion des zones humides. Plus de 6 500 ha ont été engagés pour 5 ans permettant de concilier préservation de ces bonnes pratiques et développement agricole. ●

Légende

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Conduite forcée
- Routes
- Bassin versant
- Limite départementale

MIEUX FERTILISER POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET MIEUX PRODUIRE !

Plusieurs actions d'expérimentation, de diagnostic et d'accompagnement de l'agriculture concourent à optimiser fertilisation, production fourragère et préservation de la ressource. Cette large gamme d'action permet de créer des références locales en s'appuyant sur les agriculteurs pour, tout en aidant à l'autonomie fourragère permettre de mieux utiliser la fertilisation organique et minérale, limitant ainsi les flux d'azote et de phosphore vers les cours d'eau. La question des bâtiments et du stockage des engrais de ferme sera aussi un levier pour mieux produire. Ces actions sont pour le moment principalement orientées vers les exploitations herbagères. Une étude lancée rapidement permettra de mettre en évidence des leviers d'action pour les autres productions (céréales, maïs...). ●



RESTAURER ET ENTREtenir LA VÉGÉTATION DES BERGES!

La ripisylve (nom donné à la végétation se développant sur les berges des cours d'eau) présente de nombreux intérêts : stabilisation des berges, formation d'un corridor écologique, ralentissement des écoulements, piégeage des embacles... Son entretien et sa restauration sont des actions essentielles pour assurer son bon fonctionnement. Le Contrat Territorial prévoit des travaux de plantations, de bucheronnage, de lutte contre les espèces envahissantes ou de restauration des berges selon les tronçons de cours d'eau identifiés. ●



RETABLIR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU.

Les cours d'eau du territoire ont été impactés par des aménagements perturbants leurs cours (ponts, barrages, seuils...). Ces ouvrages, chacun à leur niveau, contribuent à «fractionner» les rivières et ainsi bloquer la libre circulation des sédiments et des poissons. Des actions sont prévues pour aménager ou supprimer les ouvrages pré-identifiés. Les solutions seront choisies au cas par cas avec les propriétaires et les partenaires techniques en fonction du contexte local et de la réglementation. ●



MAITRISER LE PIÉTINEMENT DES BERGES.

Le Haut-Bassin de la Loire est un territoire à dominante agricole très marquée avec une majorité d'élevage et principalement en bovin. Ainsi, le pâturage en bordure de cours d'eau peut générer des impacts sur les berges et la végétation. Dans le cadre du Contrat Territorial, les exploitants volontaires pourront être accompagnés par le Sicala et les Chambres d'Agriculture afin de mener une réflexion sur la gestion de l'abreuvement en prairie et mettre en œuvre les travaux nécessaires pour réduire les impacts. ●



le contrat en quelques chiffres

Un territoire :

890 KM² DE SUPERFICIE

UNE 50^{aine} DE COMMUNES CONCERNÉES

22 500 HABITANTS

+ DE 50 % DE LA POPULATION À PROXIMITÉ DU PUY EN VELAY

+ de 200 000 personnes boivent l'eau issue de ce territoire

4300 ha de zones humides
une des + fortes densité nationale



40 000 foyers alimentés en électricité par l'eau du bassin



Déjà beaucoup de travail accompli :

300 km de cours d'eau diagnostiqués

21 MAÎTRES D'OUVRAGE QUI S'ENGAGENT À RÉALISER DES ACTIONS

+ de 500 personnes rencontrées en réunion

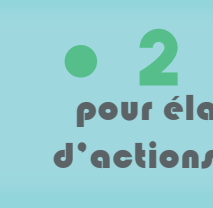


+ de 140 agriculteurs



6500 ha engagés dans des actions agro-environnementales

2 ANNÉES pour élaborer le programme d'actions du contrat territorial



Et beaucoup d'actions à venir :

140 dispositifs de franchissement ou d'abreuvement pour le bétail

70km de cours d'eau seront restaurés ou renaturés

Près de 4 millions d'euros pour les travaux et leur mise en œuvre

5 623 198 €

3 800 000 € DE SUBVENTIONS PRÉVUES

+ de 20 plans de gestion en faveur des zones humides

1 000 journées de travail des équipes d'insertion du SICALA

C'est le montant des actions prévues sur la période 2017-2021